Ministère de l'Intérieur

Numéro d'ordre du certificat
10001836 84

Certificat Provisoire d'Immatriculation

Autorise, pendant sa période de validité, la circulation du véhicule sur le territoire national dans l'attente, le cas échéant, du certificat d'immatriculation (Article R.322-3 du code de la route).

(A) Numero d'immatriculation	(I)Date du CPI	(B) Date de 1ère immatriculation
[redacted]	24/06/2009	24/06/2009

(H) PERIODE DE VALIDITE du 24/06/2009 au 23/07/2009 INCLUS

attribué à (C.1) CONSEIL GENERAL DU CHER

221800014
PLC MARCEL PLAISANT
18000 BOURGES FRANCE

(D.1) Marque	(D.2) Type variante version	(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)	(D.3) Dénomination commerciale
CITROEN	7J9HTC	MCT5114C6282	BERLINGO
(E) Numéro d'identification du véhicule	(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (en kg)	(F.2)) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)	(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)
[redacted]	2040	2040	2?4?
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage (en kg)	(G.1) Poids à vide national	(J) Catégorie du véhicule CE	(J.1) Genre national
1482	1407	M1	/P
(J.2) Carrosserie CE	(J.3) Carrosserie (désignation nationale)	(K) Numéro de réception par type (si disponible)	
?C	BREAK	e2*2001/116*0366*04	
(P.1) Cylindrée (en cm3)	(P.2) Puissance nette maximale (en kW)	(P.3) Type de carburant	(P.6) Puissance administrative nationale
1560	55.2	GO	5
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)	(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur	(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)	(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en db (A))
	5		?8
(U.2) Vitesse moteur (en mn-1)	(V.7) CO2 (en g/km)	(V.9) Classe environnementale	(X.1) Date de visite technique
3800	150	70/220*2003/76EURO4	24/06/?013

(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Pour le ministre de l'intérieur, par délégation
le sous-directeur de la circulation et de la sécurité routières



Pierre SALLES